

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 31 MARS 2022

L'an deux mille vingt deux, le trente et un mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle Multiactivités, Impasse de la Marque à Ledeuix (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 25 mars 2022,
Secrétaire de séance : Alexandre LEHMANN

Etaient présents 47 titulaires, 0 suppléants, 12 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Elisabeth MIQUEU, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Pouvoirs : Jean-Claude COSTE à Marc OXIBAR, David MIRANDE à Muriel BIOT, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Fabienne TOUVARD à Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Ophélie ESCOT à Jacques MARQUÈZE, Suzanne SAGE à Maryse ARTIGAU, Michel CONTOU-CARRÈRE à Claude LACOUR, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPÉ, Michèle CAZADOUMECQ à Laurent KELLER, Jean CONTOU CARRÈRE à Anne BARBET, Philippe GARROTÉ à Marie-Lyse BISTUÉ, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE,

Absents : Philippe VIGNEAU, Alain CAMSUSOU, Philippe PECAUT, Bernard AURISSET, Gérard LEPRETRE, Jean-Maurice CABANNES, Laurence DUPRIEZ, Stéphane LARTIGUE, Chantal LECOMTE, Patrick MAILLET, Jean-Luc MARLE, Alain QUINTANA, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Bruno JUNGALAS,

RAPPORT N° 220331-06-ADM-

**DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU
PÔLE MÉTROPOLITAIN PAYS DE BÉARN**

M. LACOUR expose :

Vu les statuts du Pôle Métropolitain Pays de Béarn,
Vu les délibérations du Conseil Communautaire des 30 juillet 2020 et 8 décembre 2020 désignant les représentants de la communauté de communes au sein du Conseil du Pays de Béarn,

Considérant la démission pour incompatibilité de Lauriane TRESSERRE de son mandat de déléguée communautaire suppléante, et de fait, de son mandat de suppléante au collège 2 du Conseil du Pays de Béarn,

Considérant qu'un quatrième suppléant doit être désigné audit collège,

Il appartient à la communauté de communes de désigner deux représentants de la communauté de communes pour siéger en tant que suppléants au collège 2 du Conseil du Pays de Béarn,

Oui cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **DESIGNE** Bernard MORA et Jean SARASOLA en tant que délégués suppléants de la Communauté de Communes du Haut-Béarn au sein du Conseil du Pays de Béarn,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à LEDEUIX, ledit jour 31 mars 2022

Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY